

Que peut entraîner une diminution de l'audition ?

Avoir une perte de l'audition augmente le risque de chute. En effet, l'oreille interne est compartimentée en deux parties : l'une responsable de l'audition et l'autre de l'équilibre. Un déclin de cette fonction va provoquer :

- Un manque d'avertissement sonore ; par exemple, pour un malentendant il est commun de ne pas entendre une voiture qui approche ou une porte qui s'ouvre. Eviter les expositions aux bruits élevés préserve l'audition.
- Lorsque l'on a des lésions auditives, notre cerveau va essayer de compenser ce handicap. Cet effort demande beaucoup d'énergie à notre cerveau, ce qui empêche le maintien de l'équilibre.

En prévention, diminuer le temps d'expositions aux bruits trop élevés

Les personnes de plus de 50 ans sont susceptibles d'être atteintes de presbyacusie, un vieillissement naturel des cellules de l'oreille. A partir de cet âge-là, il est conseillé d'aller consulter un audioprothésiste afin d'être pris en charge le plus tôt possible.

Si vous avez des problèmes d'audition, pas de panique ! Plusieurs solutions d'appareils auditifs existent, adaptées à chaque type de surdité ! Les porter permet d'améliorer son audition et de réduire la charge cognitive.

- La solution la plus répandue : les « contours d'oreille » qui se placent derrière le pavillon et conviennent à toutes les surdités.
- Les « intra-conduits » qui se logent à l'intérieur du conduit auditif pour corriger les surdités faibles et moyennes
- L' « intra-conque » qu'on pose dans la fosse profonde de l'oreille. Préconisée pour les surdités moyennes et sévères.

Pour en savoir plus : <https://www.pourbienvieillir.fr/marcher-devient-difficile-sans-parler-de-laudition>